

## Les UA du certificat assistant comptable (CP02)

### UACF24

**Sans expérience professionnelle ni stage**, l'auditeur a la possibilité de réaliser un **projet entrepreneurial**.

→ L'auditeur doit réaliser un **projet de création d'entreprise** en développant les points suivants : l'analyse stratégique, le business model, le plan de financement à court et moyen terme, une simulation de bilan et de compte de résultats sur 3 ans et des éléments d'analyse financière.

→ Ce projet professionnel donne lieu à une **évaluation écrite** et une **soutenance orale**. La moyenne des deux notes officialise la validation de l'UA.

### UACF25

**Soit l'expérience professionnelle d'un an est dans le domaine de la comptabilité ou de la gestion** (il faut néanmoins une attestation professionnelle du poste occupé ainsi que les bulletins de salaire correspondant) ;

**Soit l'expérience professionnelle d'un an n'est pas dans le domaine comptable**, alors un **stage de 3 mois** dans la spécialité est exigé.

→ L'auditeur doit établir un **rapport d'expérience professionnelle** d'une vingtaine de pages comprenant une introduction présentant l'entreprise ou l'organisation, un développement illustré sur les missions effectuées et une conclusion témoignant du recul de l'auditeur face à son expérience professionnelle.

→ Ce rapport est évalué par le responsable du certificat et la note est transmise à la scolarité via un PV. **Aucune soutenance** du rapport n'est réalisée.